

[Text]

international standards and within the NAFTA agreement itself.

There are certainly a number of areas that will have to be examined in more detail over the next year. At this time I think there are adequate provisions over all for the right steps to be taken so that Canada is not in a stand-alone situation.

The Chairman: I should like to deal with acid rain for a moment. In 1991, we signed a treaty with respect to commitments on acid rain. The United States has chosen an approach using the trading and emission allowances under Title 4 of the Clean Air Act. We have not adopted that approach. Do you have an opinion, or is there anything you can tell us in terms of the wisdom and likelihood of Canada following a common approach, for instance, to SO₂? Is there any possibility that if we follow the route of trading in emission allowances that we would have international trade in those allowances?

Mr. Harper: I think I would have to defer on that question, Mr. Chairman. I know that for Ontario Hydro there is a limited NO_x trading program at the moment. To my knowledge I do not think the U.S. Clean Air Act or the agreement that we have signed between the two countries forbids us from engaging in such an emissions trading international program. However, in terms of the discussion, the comparisons to date or the advantages to Canada of such a move, it has not been directly in my purview. I look at some of my EMR colleagues to see if they wish to comment on that.

Mr. Lauer: In your opening slide you mentioned that your department sees economic instruments as an alternative to command and control. I do not think anyone else today has seen it in quite those terms. They spoke in terms of supplement to, but you have been talking alternative to. You must be convinced that command and control is the wrong way to go in general. The progress we have made in SO₂ with the seven eastern provinces, which technically is command and control, seems to be working fine. Are we talking the same language here?

Mr. Harper: I think so, but I would hasten to say that we do not see the disappearance of command and control or regulation. There will certainly be circumstances in which regulation will have to take place but given the broad consultative pattern that takes place now on the best way to achieve some environmental protection goals, whatever those goals might be, the suggestion was that economic instruments be seen as an alternative but not as a total alternative.

[Traduction]

donc des dispositions dans les normes internationales et dans l'ALENA lui-même.

Il existe certainement des domaines que nous devons étudier plus attentivement dans l'année qui vient. À ce moment-ci je pense que dans l'ensemble les dispositions permettent de prendre les mesures nécessaires pour que le Canada ne se retrouve pas aux prises avec une initiative autonome.

Le président: J'aimerais parler des précipitations acides un moment. En 1991, nous avons signé un traité contenant des engagements à l'égard des précipitations acides. Les États-Unis ont choisi une approche fondée sur les échanges et les quotas d'émissions aux termes du chapitre 4 de la Clean Air Act. Nous n'avons pas adopté cette approche. Avez-vous une opinion, ou pouvez-vous nous parler de l'opportunité et de la probabilité pour le Canada d'adopter une approche commune, par exemple, à l'égard du SO₂? Est-il possible que si nous suivons la voie des échanges de quotas d'émissions, nous obtenions des échanges internationaux de quotas?

M. Harper: Je pense que je devrais consulter sur cette question, monsieur le Président. Je sais que l'Hydro Ontario possède actuellement un programme limité d'échange du NO_x. À ma connaissance, je ne crois pas que les deux pays nous empêchent de nous lancer dans un tel programme international d'échange des droits d'émissions. Cependant, aux fins de la discussion, les comparaisons à ce jour ou les avantages pour le Canada d'une telle décision, ne sont pas directement de ma compétence. Je consulte du regard certains de mes collègues d'EMR pour voir s'ils ont des observations à ce sujet.

M. Lauer: Dans la diapositive que vous nous avez présentée au début de votre exposé, vous mentionnez que votre ministère voit les instruments économiques comme une solution de rechange à la réglementation directe. Je ne crois pas que cette opinion soit partagée par quelqu'un d'autre ici. Les témoins entendus ont parlé de moyens complémentaires, mais non pas de solution de rechange. Vous devez être persuadé que la réglementation directe est mauvaise dans l'ensemble. Les progrès que nous avons réalisés, de concert avec les sept provinces de l'Atlantique, dans le domaine de la réglementation de l'anhydrite sulfureux, qui n'est en fait rien de moins qu'une réglementation directe, semblent donner de bons résultats. Est-ce que nous nous entendons bien sur ce point?

M. Harper: Je crois bien, mais je m'empresse de souligner que nous ne songeons pas à éliminer la réglementation directe. Il y aura certainement des situations où on devra faire appel à cette réglementation, mais compte tenu du vaste processus de consultation qui se déroule actuellement afin de déterminer la meilleure façon d'atteindre les objectifs en matière de protection de l'environnement, quels qu'ils soient, ce que nous proposons, c'est de considérer les instruments économiques comme une solution de rechange et non pas comme une solution radicale.